



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion du : mardi 05 décembre 2023

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

SENIORS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

27554511 HOUILLES AC 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 du 20/12/2023

Ce match aura lieu le vendredi 08 décembre 2023 à 20h00, au stade Maurice Baquet à HOUILLES, avec accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

MANTOIS FC 78 1 ou NOISY LE SEC / ULIS CO ou GENNEVILLIERS CSM du 06 ou 07 janvier 2024

En cas de qualification des ULIS CO pour les 1/8èmes de finale, ce match aura lieu le mercredi 10/01/2024 à 20h30 ; LES ULIS ayant un match en retard de championnat à jouer le 06/01/2024.

ST BRICE FC 1 / VILLEJUIF US ou PALAISEAU US du 06/01/2024

En cas de qualification de VILLEJUIF US pour les 1/8èmes de finale, ce match aura lieu le mercredi 10/01/2024 à 20h30.

SENIORS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

25923330 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 03/12/2023 (R3/A)

SENIORS – CHAMPIONNAT**25874262 CO ULIS / VILLEJUIF US du 02/12/2023 (R1/B)**

Réception d'un arrêté municipal.

La Commission reporte ce match au 06/01/2024.

25922831 ST LEU 95 FC 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 17/12/2023 (R2/D)

Demande de SAINT LEU 95 FC pour jouer le samedi 16/12/2023 à 18h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du FC MONTFERMEIL, à transmettre au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 à 12h00.

26768927 LINAS MONTLHERY ESA 2 / CESSON VERT ST DENIS ES 1 du 17/12/2023 (R3/B)

Demande d'inversion, avec accord des 2 clubs.

Les rencontres deviennent :

Aller 26768927 CESSON VERT ST DENIS ES 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 le 17/12/2023

Retour 26768927 LINAS MONTLHERY ESA 2 / CESSON VERT ST DENIS ES 1 le 28/04/2024

Accord de la Commission.

546942 - PANTIN O.F.C. – Seniors R3/D

RAPPEL

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 25/10/2023 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors de PANTIN O.F.C., à compter du 27 novembre 2023 et de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 16/11/2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé à **7km** de la Ville de PANTIN.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les rencontres suivantes :

25925659 PANTIN OFC / GARGES LES GONESSE FCM du 17/12/2023 (R3/D)

25925683 PANTIN OFC / STAINS ES du 21/01/2024

U20 – CHAMPIONNAT**25883691 – GARENNE COLOMBES AF / RED STAR FC du 14/01/2024 (R1)**

Demande de GARENNE COLOMBES AF pour avancer la rencontre au 13/01/2024 à 19H. Accord du club adverse. Accord de la Commission.

25884764 – PITRAY OLIER PARIS 2 / ST MAUR MASC VGA du 17/12/2023 (R3/B)

Demande de PITRAY OLIER PARIS 2 pour avancer la rencontre au 10/12/2023. Accord du club adverse. Accord de la Commission.

25943183 – BOIS LE ROI FC / MELUN FC du 21/01/2024 (R3/C)

La Commission prend connaissance du courriel de BOIS LE ROI FC ainsi que l'arrêté municipal indiquant la fermeture du STADE LANGERNAGEN jusqu'au 31/01/2024.

Demande d'inversion de BOIS LE ROI FC. Refus du club adverse.

Demande de report de BOIS LE ROI FC au 18/02/2024. Accord du club adverse. Accord de la Commission.

Vu le nombre de forfait dans ce groupe, la Commission donne un avis favorable.

25883684 – PARIS 13 ATLETICO / CRETEIL LUSITANOS US du 17/12/2023 (R1)

Demande de PARIS 13 ATLETICO pour avancer la rencontre au 10/12/2023. Accord du club adverse. Accord de la Commission.

25885118 – VILLENEUVE ABLON US / SEVRES FC 92 du 03/12/2023 (R3/F)

Courriel de SEVRES FC 92 et de l'arbitre indiquant une inversion du score sur la FMI, la Commission entérine le score :

- VILLENEUVE ABLON US : 0 point ; 1 but
- SEVRES FC 92 : 3 points ; 5 buts

25884935 – ISSY LES MX FC / ST LEU 95 FC du 26/11/2023 (R3/D)

La Commission prend connaissance des rapports de l'arbitre, d'ISSY LES MOULINEAUX FC et ST LEU 95 FC et enregistre le forfait non avisé d'ISSY LES MOULINEAUX FC (2^{ème} forfait).

U20 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**27553401 – VERSAILLES 78 FC / BRETIGNY FCS du 10/12/2023**

Suite à un doublon dans la programmation des rencontres du VERSAILLES 78 FC, la Commission fixe cette rencontre au 07/01/2024 (date butoir) avec possibilité de jouer la rencontre avant en semaine avec l'accord des deux clubs.

U20 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er RAPPEL (rencontre du 03/12/2023) :

25943262 – CLAYE SOUILLY SPORT / VERSAILLES 78 FC (R2/A)

2eme RAPPEL AVANT SANCTIONS :

25884663 – PARIS 19e ANTILLAIS / GAGNY FC du 26/11/2023 (R3/A)

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**27635123 JEUNESSE AUBERVILLIERS / PALAISEAU US du 10/12/2023**

Rappel

Courriel de la Mairie d'AUBERVILLIERS informant de la prolongation de fermeture du stade Dr Pieyre en raison de travaux et jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de JEUNESSE AUBERVILLIERS.

Cette rencontre aura lieu à 12h00, sur le stade André Karman à AUBERVILLIERS.

Accord de la Commission.

27635119 VERSAILLES 78 FC / SAINT BRICE FC du 10/12/2023

Demande de changement d'horaire pour jouer à 12h00 du FC VERSAILLES 78.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SAINT BRICE FC à transmettre au plus tard le vendredi 08 décembre 2023 à 12h00.

U18 – CHAMPIONNAT**25904749 CRETEIL LUSITANOS US 1 / JA DRANCY 1 du 10/12/2023 (R1)**

Demande de changement d'horaire pour jouer à 15h00 de l'US CRETEIL LUSITANOS.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de la JA DRANCY à transmettre au plus tard le vendredi 08 décembre 2023 à 12h00.

25907922 TORCY PVM US 1 / NANTERRE ES 1 du 10/12/2023 (R2/A)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 15h00 et de terrain de TORCY PVM US.

Accord de la Commission pour le terrain et sous réserve de l'accord écrit de NANTERRE ES pour l'horaire, à transmettre au plus tard le vendredi 08 décembre 2023 à 12h00.

25907933 TORCY PVM US 2 / AULNAY CSL 1 du 03/12/2023 (R2/A)

Match non joué.

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence des deux clubs au coup d'envoi,

Considérant que l'arbitre a déclaré l'impraticabilité du terrain,

Par ces motifs

. reporte le match au 07/01/2024.

25908064 HOUILLES AC / SAINT BRICE FC du 03/12/2023 (R2/B)

Match non joué.

La Commission,

après lecture de la F.M.I., du rapport l'arbitre officiel, des courriels de HOUILLES AC et de SAINT BRICE FC,

considérant que l'arbitre a refusé de faire débiter le match au motif que l'équipe de ST BRICE F.C. était accompagnée d'un seul dirigeant majeur accompagné l'équipe et occupait la fonction d'arbitre assistant,

considérant que l'équipe de ST BRICE F.C. était accompagné également de son éducateur mais qu'il n'a pas été inscrit sur la F.M.I. car en état de suspension,

considérant qu'un dirigeant de ST BRICE F.C., inscrit sur la F.M.I., est arrivé en retard,

considérant qu'il convient de privilégier une issue sportive à cette rencontre, d'autant plus que les joueurs des 2 équipes étaient présents à l'heure du coup d'envoi,

par ces motifs,

donne ce match à jouer 07/01/2024.

Transmet le dossier à la C.R.A. pour suite éventuelle à donner.

25908068 DRANCY JA 2 / VGA ST MAUR 1 du 17/12/2023 (R2/B)

Demande de changement de JA DRANCY d'horaire pour jouer à 12h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VGA ST MAUR, à transmettre au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 à 12h00.

U17 – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande aux clubs recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

25903676 PANTIN OFC / FONTENAY SOUS BOIS US du 03/12/2023 (R2/A)

25904465 MITRY COMPANS GOELLY / VAIRES ENT. EC US du 03/12/2023 (R2/F)

U17 – CHAMPIONNAT

25903767 BRUNOY FC 1 / SENART MOISSY 1 du 03/12/2023 (R2/B)

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match informatisée, du rapport de l'arbitre officiel et des courriels du FC BRUNOY et de SENART MOISSY,

Considérant qu'à la mi-temps, il a été demandé d'allumer l'éclairage pour disputer la seconde période,

Considérant qu'il a été impossible d'allumer l'éclairage,

Considérant que BRUNOY F.C. a fait appel à l'astreinte de la ville mais n'a répondu qu'à 18h30,

Considérant que le match a donc été arrêté à la mi-temps,

Considérant qu'il convient de privilégier une issue sportive à cette rencontre,

Par ces motifs,

. **donne match à rejouer le 07/01/2024 ; possibilité de jouer le 10/12/2023 avec accord des 2 clubs.**

La Commission demande au club de BRUNOY FC de s'assurer du bon fonctionnement de l'éclairage et transmet une copie de la présente à la C.R.T.I.S..

Elle invite les deux clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. concernant les conditions de participation et de qualification des joueurs dans le cas d'un match à rejouer.

26742049 AS PARIS 1 / ES PARISIENNE 1 du 10/12/2023 (R2/E)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 12h00 de l'AS PARIS.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'ES PARISIENNE à transmettre au plus tard le vendredi 08 décembre 2023 à 12h00.

25904465 MITRY COMPANS GOELLY 1 / VAIRES US 1 du 03/12/2023 (R2/F)

La Commission,

Après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que le match n'a pas pu avoir lieu en raison de l'absence de traçage des lignes du terrain,

Par ce motif,

Donne match perdu pour erreur administrative à MITRY COMPANS GOELLY (0 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à VAIRES US (3 points ; 0 but), conformément à l'article 40.2 du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris IDF.

25903676 PANTIN OFC / FONTENAY SOUS BOIS US du 03/12/2023 (R2/A)

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

Demande un rapport aux 2 clubs sur les motifs de l'arrêt du match à la mi-temps pour sa réunion du 12/12/2023.

26742037 AS DE PARIS / US IVRY du 19/11/2023 (R2/E)

Courriel de l'AS DE PARIS informant d'un dysfonctionnement lors de l'envoi de la feuille de match informatisée,

Courriel de l'arbitre officiel indiquant le résultat du match.

La Commission entérine le résultat de ce match :

AS DE PARIS – 0 but

IVRY US – 4 buts

Courriel de l'AS PARIS avec transmission de son équipe et de l'encadrement présents lors du match :

2 DIARRA Mamadou 2547144378

3 DENDEN Raihene 2547402891

4 DEMBELE Silly 9602507963

5 BENTOUATI Wael 2548263521

6 DAROUCHE Fadhil (Capitaine) 2548311703

7 HOUARI Redwan 9602796179

9 JADMOUR Sajed 9602260353

10 TRAORE Ibrahima 2547571292

11 DACHRAOUI Mohamed 2547404954

12 KARZAZI Hamza 2547405028

15 TOURE Gaoussou 9604202761

13 KANOUTE Mamai 2548208132

14 TRAORE Mohamed 9602508019

Encadrement

GUEYE Sega 2318067211 E/DR

Courriel de l'US IVRY avec transmission de son équipe et de l'encadrement présents lors du match :

1. SIKOU Cissoko 9602787434

2 KamyI Ghezali 2547016481

3 Sada Diane 2548167791
4 Reda Tbaikhi 2546866383
5 Timothé Lecompte 2547971016
6 Matheo Herrera 9603840934
7 Gino Innarelli 2547252307
8 Yamine Chilaoui 2547016444
10 Matheus Scandoriero 9603897039
11 Kenny Clermanso 2546983964
12 Wadie Seggar 2547726848
13 François Chriouze 2546796543
14 Lenny Meluse 9602801733
18 Augustin Titouah 2548422174

Encadrement
Kenzi Mostefai 2338150286
Arbitre assistant
Rachid Reggad 2320206961

U16 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :
25891980 BUSSY ST GEORGES FC / CRETEIL LUSITANOS US du 03/12/2023 (R3/C)

U16 - CHAMPIONNAT

25891832 VILLEMOMBLE SPORTS / FONTENAY SOUS BOIS US du 10/12/2023 (R3/B)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 14h30 de VILLEMOMBLE SP.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de FONTENAY SOUS BOIS US, devant parvenir au plus tard le vendredi 08 décembre 2023 à 12h00.

25891568 – MASSY 91 FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 05/11/2023 reporté au 10/12/2023 (R2/B)

Courriel de MASSY FC 91 informant du terrain de repli.

La rencontre aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 à 12h30, sur le stade Paul POISSON – Terrain Jérémy Peyrault à VILLABE.

Accord de la Commission qui reste en attente de la réception de l'attestation du propriétaire des installations.

Championnat Régional U15

Tous les matches reportés du week-end des 09 et 10 décembre 2023 seront automatiquement reportés au week-end des 16 et 17 décembre 2023 (si le calendrier des équipes le permet).

Régional 1

25892341 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / FLEURY 91 FC 1 du 09/12/2023

Ce match se déroulera au stade André Karman (coup d'envoi inchangé 16h45).

Régional 2

Poule B

25902812 ACBB 1 / ROMAINVILLE CA 1 du 02/12/2023

Lecture de la FMI – forfait non avisé de ROMAINVILLE CA.

25902816 ROMAINVILLE FC 1 / CLICHY USA 1 du 09/12/2023

Reprise de dossier.

Accord des 2 clubs pour jouer le match le samedi 16/12/2023.

Accord de la Commission (les 2 équipes n'ayant pas de match de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf le samedi 16/12/2023).

Poule D**25903419 FAMBOYANTS DE VILLEPINTE 1 / DRANCY FC 1 du 09/12/2023**

Demande de FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 17h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de DRANCY FC à transmettre au plus tard le vendredi 08/12/2023 – 12h00.

Poule F**25908194 CHOISY LE ROI AS 1 / GRIGNY US 1 du 18/11/2023**

La Commission prend note de la composition de l'équipe de CHOISY LE ROI AS et réitère sa demande effectuée lors de sa dernière réunion concernant :

- le rapport à l'Arbitre Officiel précisant le résultat du match
- la liste des joueurs et/ou éducateurs/dirigeants de GRIGNY US ayant participé à ce match.

Composition CHOISY LE ROI AS :

1. Aylan NANKOO
2. Birahim CORERA
3. Sidy CISSE
4. Hadi LAMARI
5. Nolhan CELESTE
6. Ismael BOUDEFFOUA
7. Abranis ADLI
8. Seifddine BENOUADFEL
9. Jonael MAMILONNE
10. Mohamed DRAME
11. Dramane DRAME
12. Samir OUASSOU
13. Matheo CHARLES
14. Lansana SOUMAH

25908206 ULIS CO 1 / VILLENEUVE AFC 1 du 09/12/2023

Demande des ULIS CO pour décaler l'horaire du coup d'envoi à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VILLENEUVE AFC à transmettre au plus tard le vendredi 08/12/2023 – 12h00.

Poule G**25909916 ARARAT ISSY 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 09/12/2023**

Demande de l'ARARAT ISSY pour reporter le match et l'inverser au 20/12/2023 (motif : terrain non disponible et joueurs mobilisés pour la corrida de Noël).

La Commission demande un document officiel de la Mairie indiquant l'indisponibilité du terrain et précise que la mobilisation des joueurs pour la préparation de la Corrida de Noël ne peut pas permettre le report du match.

Elle demande au club de RUEIL MALMAISON FC de l'informer s'il est possible d'accueillir ce match sur leurs installations.

A défaut le match sera reporté au samedi 16/12/2023.

25909911 BAGNEUX COM 1 / VOLTAIRE CHATENAY MALABRY 1 du 02/12/2023

Pris note du courriel de BAGNEUX COM indiquant un souci lors de la transmission de la FMI.

La Commission demande :

- à l'arbitre officiel un rapport précisant le résultat du match
- aux 2 clubs de transmettre la liste des joueurs ayant participé au match

U15 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

Régional 2 – poule D - 25903417 LE RAINCY FA 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 02/12/2023

Régional 2 – Poule E – 25904068 MAISONS ALFORT FC 1 / CHARENTON CAP 1 du 02/12/2023

Régional 2 – Poule F – 25908199 RIS ORANGIS US 1 / BOUAFLES/FLINS ENT. 1 du 02/12/2023

Régional 2 – Poule F – 25908203 VILLENEUVE AFC 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 02/12/2023

Régional 2 – Poule G – 25909915 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 02/12/2023

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

1/16èmes de Finale : matchs à jouer le samedi 16 décembre 2023

27657414 CRETEIL US 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 16/12/2023

Accord des 2 clubs pour reporter le match au samedi 13/01/2024.

Accord de la Commission sous réserve que les 2 clubs n'aient pas de match reporté lors de la journée du 09/12/2023.

Championnat Régional U14

Tous les matches reportés du week-end des 09 et 10 décembre 2023 seront automatiquement reportés au week-end des 16 et 17 décembre 2023 (si le calendrier des équipes le permet).

Régional 3**Poule C****25890735 ORLY AS 1 / BRETIGNY FCS 2 du 09/12/2023**

Rappel :

La Commission reste en attente de la transmission de la part du club d'ORLY AS d'un terrain de repli (qui doit être situé à 20km de la ville d'ORLY).

Poule D**25891147 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / PARIS ALESIA 1 du 09/12/2023**

Ce match se déroulera au stade André Karman (coup d'envoi inchangé 15h00).

CDM – FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

25882968 BELLOY ST MARTIN ASC / ST CYR LUSO du 03/12/2023 (R2/A)

25883101 PORTUGAIS DES ULIS / PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES du 03/12/2023 (R2/B)

CDM – CHAMPIONNAT**25882748 LESIGNY USC / MINHOTOS DE BRAGA du 03/12/2023 (R1)**

Courriel de l'arbitre officiel informant de l'inversion lors de la saisie du score,

La Commission entérine le résultat du match comme suit :

LESIGNY USC : 0 but

MINHOTOS DE BRAGA : 2 buts.

25883801 – CHAMPAGNE 95 SFC / CHAMPIONNET SPORTS du 19/11/2023 reporté au 10/12/2023 (R3/B)

La Commission,

Pris connaissance du courriel de CHAMPIONNET SPORTS en date du 01/12/2023,

Rappelle que :

. La Commission de céans est chargée de l'organisation, de l'administration et de la gestion du Championnat Régional du Dimanche Matin,

. Dans ce cadre-là, elle est fondée à décider de mesures d'ordre visant à s'assurer du bon déroulement de l'épreuve,

Précise que les motifs de report sont à l'appréciation de la Commission,

A titre d'exemple, et s'agissant d'un report de match par suite d'une indisponibilité du terrain liée à son impraticabilité pour cause d'intempéries, la Commission « *appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu de reporter ou non la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.* » (Article 20.6.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.),

Et observe que :

. Le report du match en objet a été fait suite à la réception d'un arrêté municipal signé du Maire de la Ville de Champagne interdisant l'utilisation du terrain de football en raison de l'organisation d'une brocante ;

. Le report du match au 10/12/2023 a été prononcé lors de sa réunion du 21/11/2023 de sorte qu'il y a un délai de 19 jours entre la décision et la nouvelle date du match ;

. Le Championnat de R3 est une compétition régionale et les clubs y participant sont susceptibles de se déplacer sur tout le territoire de l'Ile-de-France.

25883801 – CHAMPAGNE 95 SFC / CHAMPIONNET SPORTS du 19/11/2023 reporté au 10/12/2023 (R3/B)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 9h45 de CHAMPIONNET SPORTS.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de CHAMPAGNE 95 SFC à transmettre au plus tard le vendredi 08 décembre 2023 à 12h00.

25883103 CHAMPS SUR MARNE FOOT / ARPAJONNAIS du 10/12/2023 (R2/B)

Demande de changement pour jouer à 10h00 sur le stade des Pyramides à CHAMPS SUR MARNE de l'AS CHAMPS SUR MARNE FOOT.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ARPAJONNAIS à transmettre au plus tard le vendredi 08 décembre 2023 à 12h00.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

25882273 VERT LE GRAND FC / MORANGIS CHILLY FC du 10/12/2023 (R3/C)

Courriel de VERT LE GRAND FC demandant l'inversion du match et réception de l'arrêté municipal de fermeture des installations.

Courriel du FC MORANGIS CHILLY informant de son impossibilité de recevoir.

La Commission reporte ce match au 07 janvier 2024.